



droit à la succession spoliation d'héritage

Par **audouingirard**, le **07/12/2012** à **12:33**

Bonjour.

Mon fils c'est suicidé suite à grave accident de la route, quinze jours après son décès sa fille naissait, mais il nous a fallut faire des tests ADN pour faire la faire reconnaître. Mon fils était sous tutelle de son père. Je sais qu'il y a eu un partage de bien mais j'ai été spolié, mes 2 filles, ma belle fille, ma petite fille et mon ex-mari ont tous touchés une partie de ses biens. Est-ce qu'une personne sous tutelle a le droit de déshérité sa mère? Je sais que mon ex-mari a tout fait pour que je sois spolié.

Je ne sais pas comment faire pour faire valoir mes droits.

Remerciements